Image not found or type unknown

Condition remboursement anticipé prêt immobilier

Par **julia089**, le **09/02/2013** à **15:54**

bonjour à tous,
ma banque m'a accorder un pret immobilier en 2009 pour la construction de ma maison.
depuis, je me suis mariée en juillet 2012, mon mari étant malade, il devrait perdre sur emploi pour inaptitude, je ne travail plus.
nous souhaitons vendre la maison, mes questions sont les suivantes :
1/ puis-je prétendre au non paiment d'imdemnités dû fait que mon mari va perdre son travail ?
2/ suis-je obliger de rembourser la totalité du prêt suite à la vente de la maison, ou puis-je faire un remboursement partiel ?
merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés